

LE DROIT D'AUTEUR

moteur de

VITALITÉ CULTURELLE



LICENCE PRIMAIRE / SECONDAIRE
CFP / CEA

COPIBE ©

COPIBEC.CA

COPIREC

Copibec a pour mission de gérer les droits de reproduction des auteurs et des éditeurs dans le secteur du texte et de l'image. Notre société de gestion collective est une entreprise d'économie sociale sans but lucratif.

Représentant les droits de la majorité des publications canadiennes et étrangères (quelque 30 pays sont représentés grâce à des accords bilatéraux), Copibec est un guichet unique permettant d'acquérir rapidement et facilement des autorisations ponctuelles de reproduction ou des licences globales couvrant les besoins d'une multitude d'utilisateurs.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a conclu une entente avec Copibec. Cette entente autorise le personnel enseignant des écoles préscolaires, primaires et secondaires, incluant les centres d'éducation aux adultes (CEA) et les centres de formation professionnelle (CFP), à reproduire des extraits d'œuvres. Elle permet aux auteurs et éditeurs de recevoir des redevances pour l'utilisation de leurs œuvres.

D'une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020, l'entente permet une utilisation juste et équitable des œuvres protégées par le droit d'auteur.

« Copibec est
un guichet unique »

DROITS



QU'EST-CE QUI EST PERMIS PAR L'ENTENTE?

L'entente autorise la reproduction papier et numérique d'extraits d'œuvres du répertoire de Copibec. Les œuvres couvertes incluent les livres, les revues, les journaux, les encyclopédies, les guides, les cahiers d'exercices, etc.

• Plateformes d'apprentissage et courriels

Partagez des extraits de publications avec vos élèves et vos collègues sur la plateforme pédagogique de votre école, de votre commission scolaire ou par courriel. L'adresse courriel utilisée doit être contrôlée par l'école ou la commission scolaire.

• Créez des examens et des diaporamas

Réunissez des extraits et des images en provenance de différentes publications pour enrichir vos diaporamas électroniques ou pour créer des examens.

À toute autre fin, le regroupement d'extraits provenant de plusieurs documents est interdit. Ainsi, l'entente ne permet pas de confectionner des cahiers d'exercices ou des recueils de textes.

• Photocopies

Distribuez des photocopies d'extraits à vos élèves dans vos classes.

L'entente permet également la présentation d'œuvres complètes en classe à certaines conditions.

« Ces limites d'utilisation s'appliquent pour la durée de l'année scolaire » »



REPRODUCTION D'EXTRAITS

Publications conçues spécifiquement pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ou pour l'éducation aux adultes ou la formation professionnelle :

► 10 % de la publication jusqu'à concurrence de 25 pages.

C'est-à-dire, par exemple :

- ✓ Numérisez 10 pages d'un cahier d'exercices de 100 pages
- ✓ Photocopiez 20 pages d'un manuel de mathématique de 200 pages
- ✓ Projetez 25 pages d'un guide d'enseignement de 300 pages

Pour toutes les autres publications du répertoire de Copibec :

► 15 % de la publication.

C'est-à-dire, par exemple :

- ✓ Distribuez à vos élèves 15 pages provenant d'un roman de 100 pages
- ✓ Partagez par courriel avec vos élèves un article publié dans une revue
- ✓ Déposez les paroles d'une chanson sur un réseau sécurisé

Ces limites d'utilisation s'appliquent pour la durée de l'année scolaire pour un même groupe.



Pièces de théâtre

Vous souhaitez jouer ou étudier une pièce de théâtre avec vos élèves? Vous pouvez reproduire :

- ✓ La totalité d'une pièce de théâtre dont la 1^{re} copie a été achetée sur Adel inc.
- ✓ La totalité d'une pièce de théâtre non publiée
- ✓ 15 % d'une pièce publiée (Atelier 10, Dramaturges Éditeur, Boomerang, etc.)

Attention! Si la pièce est jouée, une déclaration de représentation doit être effectuée auprès de la Société québécoise des auteurs dramatiques (SoQAD).



Partitions musicales

L'enseignant peut reproduire la totalité d'une partition et créer à partir de celle-ci un arrangement, une harmonisation ou une orchestration qu'il pourra, par la suite, rendre disponible pour ses élèves.

Attention, l'entente ne couvre cependant pas l'utilisation de musique en feuilles.



Chansons

Vous pouvez reproduire la totalité du texte d'une chanson, peu importe sa provenance (pochette de disque, magazine, anthologie...).

MODIFICATION D'UNE ŒUVRE

Apporter des modifications au contenu d'une publication est permis lorsque vous possédez une publication en format numérique comprenant des outils permettant l'annotation ou encore lorsque vous utilisez les outils de votre TNI.



IMPRESSION D'UNE COPIE NUMÉRIQUE

Un élève peut imprimer un extrait numérisé d'une publication remise par son enseignant. Il peut également en faire une copie numérique sur un support de stockage local comme une clé USB.

PRÉSENTATION D'ŒUVRES ENTIÈRES

❖ Publications conçues pour l'enseignement

Bien sûr, vous pouvez projeter la totalité d'un ouvrage scolaire dans votre classe au moyen du TNI ou d'une caméra document si, au moment de son achat, le titre est accompagné d'une licence de l'éditeur qui permet la projection.

Si le titre n'est pas disponible avec une telle licence, vous pouvez tout de même projeter la totalité d'un ouvrage scolaire dans votre classe à condition que chaque élève ait un exemplaire original de la publication.

❖ Autres publications du répertoire de Copibec

- ✓ **Le document est disponible en format papier uniquement?** Vous pouvez projeter, en classe, une publication complète à l'aide d'une caméra document ou numériser la totalité de la publication à des fins de projection à la condition que quelques exemplaires originaux soient mis à la disposition des élèves.
- ✓ **Le document est disponible en format numérique?** Vous pouvez projeter la totalité de la publication si vous ou votre école avez acheté un exemplaire numérique du document.

Conservation des copies numériques

Vous pouvez conserver votre copie numérique afin de la réutiliser l'année suivante. Par contre, chaque année, vous devrez vérifier si la publication est maintenant disponible sur le marché. Si oui, vous devrez détruire votre copie et acheter un exemplaire numérique.



ÉLÈVES AYANT UNE DÉFICIENCE SENSORIELLE

Pour les élèves présentant une déficience sensorielle, physique ou neurologique, lorsque le document n'est pas offert dans le format approprié, **l'entente permet également :**

- ✓ La reproduction d'un document en **gros caractères**;
- ✓ La reproduction d'un document en **modifiant les couleurs** originales;
- ✓ La **modification par l'élève afin d'y inscrire ses réponses ou ses annotations en utilisant un logiciel ou une application** tels que PDF-XChange Viewer, lorsque le document a été légalement acquis en format numérique;
- ✓ La **reproduction d'un document en format numérique pour permettre l'utilisation d'un logiciel de reconnaissance optique des caractères**. Cependant, vous devez d'abord vérifier auprès de Copibec (titres québécois) ou de l'éditeur que le titre n'est pas disponible en format numérique.

Copibec offre un service permettant d'obtenir une copie numérique en format PDF pour un élève ayant une déficience sensorielle. Contactez-nous pour savoir si l'œuvre québécoise que vous recherchez est disponible par ce service.

DÉPASSEMENT DES LIMITES

Pour toute reproduction dépassant les limites permises par l'entente ou pour des utilisations non prévues par celle-ci, contactez Copibec.

ATTENTION, CERTAINES ŒUVRES SONT EXCLUES DE L'ENTENTE

Certaines œuvres, catégories d'œuvres ou éditeurs sont exclus de l'entente et ces exclusions peuvent varier selon le support de reproduction. **Il est donc important de consulter la liste d'exclusions avant d'effectuer une reproduction.** Pour reproduire les œuvres exclues, vous devez contacter directement le titulaire de droits.



Votre établissement possède une copie de la liste d'exclusions. Elle peut également être consultée sur l'Espace enseignement de Copibec au www.copibec.ca.

La reproduction des œuvres du domaine public et de celles pour lesquelles la reproduction est autorisée (par exemple le matériel reproductible) est permise, mais ce n'est pas en vertu de l'entente Copibec. Leur reproduction n'a donc pas à être déclarée lors des collectes de données.

L'IMPORTANCE DE LA COLLECTE DE DONNÉES

Laissez-vous tenter par la complicité !

Non! Non! Copibec ne veut pas surveiller ce qui se passe en classe ni suivre les enseignants pas à pas! Mais, **c'est vous qui détenez les informations** dont nous avons besoin pour verser des redevances aux auteurs et aux éditeurs. Alors, de temps à autre, il nous faut bien vous questionner même si c'est un peu embêtant pour vous.

En déclarant vos reproductions, vous permettez aux auteurs de recevoir des redevances et leur démontrez que leur travail est apprécié. De quoi les convaincre d'amorcer de nouvelles recherches, de rédiger de nouveaux textes, d'inventer de nouvelles histoires. Votre compte Copibec vous permet de déclarer vos reproductions en quelques clics!

Votre école est sélectionnée pour la collecte?
Votre participation est essentielle! Les auteurs et les éditeurs des œuvres que vous utilisez comptent sur vous!

Comment?

Que vous ayez effectué ou non des reproductions durant une des trois périodes de déclaration couvrant l'année scolaire, vous devez accéder à votre compte.



Votre compte

À partir du www.copibec.ca

- **Vous possédez déjà un compte?** Cliquez sur **ACCÈS COMPTE** et entrez votre courriel et votre mot de passe dans les champs prévus à cet effet.
- **Vous ne possédez pas de compte?** Cliquez sur **CRÉATION COMPTE** et suivez les étapes. À l'étape 2, vous devez choisir votre école. Seuls les employés travaillant à la commission scolaire devraient choisir cette dernière.

DÉCLARATION

Si vous n'avez pas effectué de reproductions au cours d'une période donnée, vous devez cocher la case appropriée afin d'indiquer que vous n'avez pas reproduit de matériel devant être déclaré. Ceci permet de confirmer qu'il n'y a pas eu d'oubli!

Si vous avez effectué des reproductions ou si vous avez projeté des œuvres en classe, cliquez sur **AUTORISATIONS PARTICULIÈRES/ DÉCLARATIONS** dans le menu de gauche et suivez les 5 étapes pour effectuer la déclaration. Vous devez effectuer une déclaration pour chaque document reproduit, même si les limites de l'entente sont respectées. Tous les renseignements demandés sont importants!

La majorité des documents utilisés dans les écoles sont déjà inscrits au répertoire de Copibec. Avoir en main le numéro ISBN du livre accélère le processus de déclaration.

DOCUMENTS N'AYANT PAS À ÊTRE DÉCLARÉS

- ✓ **Le matériel reproductible.** Vous devez toutefois vous assurer de respecter les conditions de reproduction fixées par les différents éditeurs de ce type de matériel.
- ✓ **Les documents en provenance de SAMUEL.** L'utilisation, pour une année scolaire, est automatiquement déclarée à Copibec au moment du téléchargement. Pour accéder à SAMUEL, visitez www.copibecnumerique.ca.
- ✓ **Le matériel non couvert par l'entente**, tel que :
 - les œuvres du **domaine public** ou les œuvres apparaissant sur la **liste d'exclusions**.

MODALITÉS DE LA COLLECTE DE DONNÉES

Vous recevrez du responsable de votre école des informations plus détaillées sur les modalités liées à la collecte de données.

CITEZ VOS SOURCES!

Comme dit le proverbe : **Rendez à César ce qui lui appartient et c'est surtout un geste de reconnaissance à l'égard des créateurs.** Indiquer les références bibliographiques sur les documents reproduits et remis aux élèves ou conservés dans vos dossiers est obligatoire. De bonnes références incluent le nom de l'auteur et de l'éditeur, le titre complet de l'œuvre, la date et le lieu de parution, ainsi que le numéro des pages reproduites.



SÉANCES D'INFORMATION

Copibec offre des séances d'information portant sur le droit d'auteur, l'entente, la collecte de données et SAMUEL. Contactez-nous et c'est avec plaisir que nous irons vous rencontrer ou que nous organiserons une présentation virtuelle!



EXPLOREZ SAMUEL!

En considération de l'entente de reproduction, Copibec vous donne un accès sans frais à SAMUEL (Savoirs multidisciplinaires en ligne), la plateforme de contenus numériques de Copibec.

Les milliers de documents offerts dans SAMUEL peuvent être utilisés selon les modalités de l'entente.

Venez découvrir les mots et les images des créateurs d'ici : des livres, des revues, des textes de chansons, des partitions musicales, de l'art contemporain, des photographies et plus encore!



COPIBEC®

Pour nous joindre :
licences@copibec.ca
www.copibec.ca